

28 mai 2010  
Numéro 14



# INFO-DIRECTION

## Dans ce numéro :

Message du directeur général	1
Les collègues qui vous représentent	1
Le code d'éthique : nos engagements	2
Info-Ca	2

Prochaine parution  
Fin juin 2010

*Dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit*

## Message du directeur général

### **Célébrons les 50 ans de l'Hôpital d'Amqui !**

En 2012, l'Hôpital d'Amqui fêtera ses 50 ans d'existence. Le temps passe très vite et j'aimerais que dès maintenant, nous puissions nous pencher sur l'organisation d'une fête spéciale. J'aimerais savoir si des personnes sont intéressées à travailler avec moi sur ce projet. Merci de donner vos noms au secrétariat de la direction générale, poste 2323.

Alain Paquet, directeur général



## Les collègues qui vous représentent au sein des conseils statutaires

La Loi sur les services de santé et sur les services sociaux prévoit, pour les établissements sous sa juridiction, la formation d'instances légales dans les organisations. Ces instances, ce sont les conseils statutaires tels le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le Conseil des infirmiers et des infirmières (CII) et le Conseil multidisciplinaire (CM). Ces conseils constituent des instances majeures en ce qui concerne l'appréciation des actes cliniques et ils jouent un rôle de premier plan dans l'appréciation de la qualité et de la sécurité des soins et des services offerts au CSSS de La Matapédia.

De façon générale, ils apprécient la qualité des actes cliniques découlant de l'organisation technique et scientifique des services de leurs membres et font rapport annuellement au conseil d'administration concernant l'exécution de leurs fonctions et des avis qui en résultent. Les représentants des conseils assument un rôle capital au sein de l'organisation. Merci à tous ces professionnels qui mettent leur expertise à profit afin de viser une meilleure qualité des actes cliniques dans les services qu'ils représentent.

Voici le nom des professionnels qui siègent sur les conseils statutaires, pour l'année en cours :

Pour le **CMDP** : Dr Pierre Turbide, président, Dr Patrick Charland, vice-président, Dr Michel Dallaire, secrétaire, Dre Jacynthe Vallée, Dr Omar Hasan, membres, Dre Claire Jean, d.s.p. et Alain Paquet, d.g. membres nommés d'office.

Pour le **CII** : Mylène Guénard, présidente, Diane Bouillon, secrétaire, Lissia Dumont, Renée-Claude Gagné, Marie-Claude Barr, Solange Lavoie, Manon Landry, membres, Alain Paquet, d.g. et Bertin Lévesque, d.s.i., membres nommés d'office. Le poste de vice-président(e) est actuellement vacant.

Pour le **CM** : Alexis D'aoust-tremblay, président, Lisa Boulianne, secrétaire, Patrick Legoupil, Christine Boucher, Karen Smith, Julie Ruel, membres, et Alain Paquet, d.g. nommé d'office.

## **Le code d'éthique : nos engagements**

A titre d'employé, de gestionnaire, de médecin, de stagiaire ou de bénévole, des responsabilités nous incombent à l'égard des droits des usagers et des résidents du CSSS de La Matapédia. Ces responsabilités, ou conduites attendues, sont explicitement décrites dans le Code d'éthique du CSSS de La Matapédia et elles réfèrent à chacun des droits reconnus pour la clientèle de nos services.

### **Nous vous invitons à vous approprier le contenu du code d'éthique**

<b>Droit</b>	<b>Énoncé général</b>
<b>Droit au respect et à la dignité</b>	L'utilisateur ou le résident est un être unique, capable de décider par lui-même. S'il est déclaré inapte à prendre des décisions, nous lui reconnaissons le droit d'être représenté par un tiers. Nous démontrons envers tout usager ou tout résident de nos services une considération réelle dépourvue de préjugé; nous sommes à son écoute et nous l'aidons à exploiter ses forces.
<b>Droit aux soins et aux services</b>	Nous tenons à offrir des soins et des services de qualité, adaptés aux besoins particuliers des usagers et des résidents. Ces soins et ces services sont dispensés par des personnes compétentes et tenant compte de l'évolution des connaissances et des ressources mises à la disposition de l'établissement.
<b>Droit à l'information</b>	Les intervenants connaissent les droits des usagers et des résidents, les font valoir et les respectent. Ces derniers ont droit à une information juste, honnête et transparente sur leur état de santé ainsi que sur la nature, les conséquences et les risques associés aux soins, aux traitements ou aux interventions qui leur sont proposés ou prescrits.
<b>Droit à la participation</b>	Nous favorisons la participation de l'utilisateur ou du résident aux interventions, aux soins, aux traitements et aux services.
<b>Droit à la sécurité et au confort</b>	Dans l'optique d'une prestation sécuritaire des soins et des services, nous assurons le confort et le bien-être des usagers et des résidents. Dans la mesure du possible, nous les protégeons contre les accidents, les blessures et les infections.
<b>Droit à l'accompagnement et à la représentation</b>	Nous informons l'utilisateur ou le résident de son droit à l'accompagnement et à la représentation et nous mettons en œuvre des moyens pour faciliter l'exercice de ce droit.

### **INFO-CA**

Lors de la rencontre régulière du conseil d'administration tenue le 25 mai dernier, les membres du conseil ont été informés en regard de l'offre de service en santé mentale et sur les impacts pour le CSSS de La Matapédia de l'application des mesures découlant du budget provincial pour l'année 2010-2011. Aussi, les administrateurs ont procédé à l'adoption d'un règlement du service d'obstétrique, du rapport annuel du commissaire aux plaintes, de celui du comité des usagers et celui du CMDP, autorisé la signature d'un contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement des locaux de prélèvements, des soins à domicile et des cliniciennes au rez-de-chaussée, et autorisé la vente d'une partie de terrain du côté de la rue de la Colline. De plus, le conseil a entériné une modification au plan d'organisation afin d'abolir le poste de directrice générale adjointe et créer un poste de directeur des ressources financières, matérielles et informationnelles. Le conseil a procédé à la nomination du Dr Mario Girard, comme membre associé à titre d'anesthésiologiste et procédé à la nomination de Mme Claire Dumais à titre de chef du département de pharmacie pour une période de 4 ans.